

Écully

SEMPER VIRESCENS
SUPPLÉMENT DÉCEMBRE 2023

MAGAZINE



TOUT COMPRENDRE À L'ÉVOLUTION DES TARIFS MUNICIPAUX

Chères Éculloises, Chers Écullois,

Depuis 3 ans et demi, nous veillons à préserver et développer une offre de services publics locaux de grande qualité, en particulier à destination des familles. C'est notre boussole, et nous continuerons à viser l'excellence en matière d'accueil de loisirs, avec le doublement de notre capacité d'accueil et des activités variées, de restauration scolaire, avec un cahier des charges en matière de circuits courts et de produits bio le plus exigeant de toutes les communes de la Métropole de Lyon, ou d'accompagnement des enfants avec des activités périscolaires leur permettant de s'épanouir et de s'ouvrir sur le monde.

C'est notre marque de fabrique, nous en sommes fiers, et à Écully nous ne renoncerons jamais à offrir le meilleur aux familles.

Pour autant, face aux baisses des dotations de l'État, à l'effondrement des droits de mutation liés aux transactions immobilières, à l'inflation généralisée notamment en matière énergétique, le budget de la commune, comme le budget des ménages français, est depuis plusieurs mois mis à rude épreuve.

C'est dans ce contexte, que le conseil municipal vient de voter une évolution d'un certain nombre de tarifs municipaux dont certains n'avaient pas varié depuis plus de dix ans.

Ces nouvelles grilles tarifaires, aujourd'hui indispensables, conjuguées à nos efforts et économies sur nos dépenses de fonctionnement, nous permettront de maintenir l'offre de service public existante, ce qui est pour nous une priorité.

Cela nous permet aussi de garantir la stabilité financière de la ville et de poursuivre notre plan d'investissement sans augmenter les taux de fiscalité locale comme nous nous y sommes engagés en 2020.

Nous terminerons le mandat avec une dette à zéro, symbole d'une gestion responsable de l'argent public. J'ai coutume de dire que nous essayons chaque jour de gérer l'argent public comme nous gérons le nôtre.

Le service public, quel qu'il soit, repose toujours sur deux sources de financements : les contribuables et les usagers. S'ils se confondent parfois, le rôle du politique est de déterminer la proportion de la contribution que doit verser chacun.

Ce document vous détaille chacune des évolutions et le calendrier de leur mise en œuvre. Il me semblait important de vous en informer en toute transparence, afin que vous puissiez vous organiser et anticiper.

Ces décisions ne sont pas faciles à prendre. J'ai conscience qu'elles ne sont pas davantage populaires.

Mais il s'agit de faire preuve de responsabilité, pour être en capacité de maintenir la qualité de nos services publics, mais surtout de respecter nos engagements et de conserver notre indépendance, là où certains élus n'ont pas d'état d'âme pour augmenter sans vergogne les taux de taxe foncière ou de céder à la facilité du surendettement de leurs collectivités.

À Écully, nous sommes responsables, nous respectons l'argent public, et nous prenons donc les décisions qui s'imposent, pour préserver l'identité de notre ville, garantir une qualité de vie que beaucoup nous envient, et surtout continuer d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

Bien fidèlement,

Sébastien MICHEL, Maire d'Écully



Les charges en constante hausse entraînent une inévitable évolution des tarifs

La commune a pour objectif de maintenir des services à la population de qualité et accessibles au plus grand nombre. Pour beaucoup, les tarifs n'ont pas augmenté depuis plusieurs années (tarifs de la piscine inchangés depuis 2012, du cinéma depuis 2014 par exemple).

Cependant, après deux ans d'une conjoncture fortement inflationniste, la commune fait face à une hausse très importante des matières premières, des coûts de l'énergie ainsi que des charges de personnel (augmentation des salaires de la fonction publique). **Elle est donc contrainte de faire évoluer ses tarifs de l'accueil périscolaire et de la garderie périscolaire, de la cantine, de la piscine et du cinéma.**

Nous vous présentons ici les modifications adoptées lors du conseil municipal du 20 décembre. Elles entreront en application au 1^{er} janvier 2024 pour la plupart, et à partir des vacances de février pour l'accueil de loisirs et le périscolaire.

Le service social du Centre Communal d'Action Sociale reste mobilisé pour les familles en difficulté.
→ **N'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS** : Tél. 04 78 64 17 00 • seccr.ccas@ville-ecully.fr



Accueil de loisirs

Afin de maintenir le niveau de qualité des prestations proposées à l'accueil de loisirs, le mercredi et pendant les vacances, la ville fait évoluer sa grille tarifaire. Le prix du déjeuner reste inclus dans le prix de journée, mais ne l'est pas dans celui de la demi-journée.

La ville a également fait évoluer les critères d'admission à l'accueil de loisirs. En effet, malgré l'augmentation du nombre de places proposées depuis 2020 (plus de 110 nouvelles places créées depuis deux ans), le nombre de demandes d'inscription ne cesse d'augmenter, notamment pour les mercredis. Il devenait donc nécessaire d'introduire de nouveaux critères de sélection, notamment pour donner la priorité aux Écullois et non plus au premier inscrit.

QF DES FAMILLES	TARIF JOURNÉE	TARIF DEMI-JOURNÉE
< 400	9,00 €	4,50 €
401 à 650	12,00 €	6,00 €
651 à 900	16,00 €	8,00 €
901 à 1200	20,00 €	10,00 €
1201 à 1800	24,00 €	12,00 €
1801 à 2500	29,00 €	14,50 €
> 2500	33,00 €	16,50 €
Non Écullois	43,00 €	21,50 €

Les critères, classés par ordre de priorité sont les suivants, dans la limite des places disponibles :

- 1** Priorité aux Écullois (et aux personnes travaillant à Écully sur justificatif), en permettant l'inscription de façon décalée.
- 2** Priorité aux deux parents qui travaillent, avec attestation de l'employeur certifiant qu'ils travaillent les mercredis. Il est à noter que le ou les parents en recherche d'emploi seront pris occasionnellement sur demande en fonction des places disponibles.
- 3** Priorité aux fratries.
- 4** Puis les dossiers seront étudiés dans l'ordre des demandes d'inscription.

Nouvelle grille tarifaire, applicable à compter du 17 février 2024 pour les vacances, et du 4 mars pour les mercredis.

Garderie périscolaire

Afin d'apporter une solution de garde pour les parents qui travaillent, la Ville propose un service d'accueil périscolaire le matin de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h, dans les 5 groupes scolaires.

Jusqu'à présent, l'accueil périscolaire était payant le matin et gratuit le soir, ce qui est rare dans les communes du secteur. Compte tenu de la hausse du nombre d'usagers accueillis et de celle des charges, l'accueil du soir sera payant à compter du 4 mars, au retour des vacances d'hiver. Cependant, afin de tenir compte des revenus des familles, ce tarif sera calculé en fonction du quotient familial.

Tout élève encore présent dans la cour de l'école après 16h45 sera considéré comme restant à la garderie et le montant prévu devra être réglé. Le tarif de l'accueil matinal reste inchangé.

QF DES FAMILLES	TARIFS 2024
< 650	0 €
651 à 1400	0,65 €
> 1401	1 €
Tarif unique de 18h à 18h30	5 €

UNE EXPÉRIMENTATION D'HORAIRE ÉTENDUS

Suite à des demandes récurrentes en conseil d'école à Grandvaux, Charrière-Blanche et au Centre, une expérimentation d'extension du service jusqu'à 18h30 sera lancée sur ces trois groupes scolaires.

Une tarification unique supplémentaire pour l'horaire 18h - 18h30 sera mise en place.

Nouvelle grille tarifaire, applicable au 4 mars 2024.

Restauration scolaire



La Ville d'Écully, en collaboration avec les représentants des parents d'élèves, a fait le choix de repas de qualité pour les écoliers, avec une augmentation des produits bio, locaux, pour des repas équilibrés et favorisant l'apprentissage des goûts et des saveurs.

Le contrat passé avec la société SODEXO prévoit une révision annuelle des prix, indexée sur un certain nombre de critères précis. Pour 2024, les hausses des matières premières et des charges énergétiques entraîneront une hausse du prix du déjeuner. Selon les modalités habituelles, la répercussion de cette hausse s'appliquera de la façon suivante : un tiers à la charge de la commune et deux tiers à la charge des usagers.



PRESTATIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Prix du repas - abonnement élève	5,26 €	5,60 €
Ticket exceptionnel élève	6,66 €	7,00 €
Repas pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)	2,85 €	2,85 €
Adulte encadrant ou appartenant à la communauté éducative	5,85 €	6,19 €

Nouvelle grille tarifaire, à compter du 1^{er} janvier 2024.



Piscine

Écully a la chance de disposer d'une piscine, fréquentée par les scolaires mais aussi par les familles, pour du loisir et aussi pour apprendre aux enfants à nager. Le coût de l'entrée, inchangé depuis 2012, était l'un des plus bas du secteur pour des équipements comparables.

Depuis un an, la piscine est particulièrement touchée par la hausse des coûts de l'énergie. La facture de gaz a ainsi augmenté de 14% en 2023 et les prévisions montrent qu'elle sera multipliée entre 2,5 et 3 en 2024. L'électricité a subi une hausse similaire cette année. Les tarifs vont donc évoluer à partir du 1^{er} janvier et resteront parmi les moins élevés de la Métropole de Lyon.

	TARIFS DEPUIS 2012		TARIFS 2024	
	Écullois	Non Écullois	Écullois	Non Écullois
Entrées individuelles				
Adultes	3,20 €	4,30 €	4,30 €	5,30 €
Enfants jusqu'à 15 ans	2,10 €		3,10 €	4,30 €
Cartes d'abonnement 10 entrées				
Adultes	25,00 €	36,00 €	32,00 €	45,00 €
Enfants	17,00 €		24,00 €	35,00 €

	TARIF DEPUIS 2014	NOUVEAU TARIF
Plein tarif	6,00 €	7,00 €
Réduit	5,00 €	6,00 €
Jeune Public (- 14 ans)	4,00 €	4,00 €
Dispositif scolaire	2,50 €	2,50 €
Groupe (mini 10 personnes)	4,00 €	4,00 €
Achat carte abonnement	2,00 €	2,00 €
Abonnement 5 places	24,00 €	27,50 €
<i>soit la place</i>	4,80 €	5,50 €
10 places au lieu de 12 actuellement	54,00 €	54,00 €
<i>soit la place</i>	4,50 €	5,40 €

Cinéma

Écully cinéma dispose d'une salle de qualité dont les tarifs n'ont pas bougé depuis près de 10 ans. Ils sont les plus faibles des salles municipales ou associatives du secteur.

La Ville a donc décidé de les faire évoluer à compter du 1^{er} janvier, sauf pour les tarifs jeune public, groupe, dispositif scolaire et celui de la carte d'abonnement, qui restent inchangés.

Et toujours la carte Famille...

Attribuée aux familles éculloises ayant au moins 2 enfants à charge de moins de 18 ans, la carte Écully Famille permet de bénéficier de réductions sur différents services municipaux dont l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, la piscine ainsi que la médiathèque. Afin d'augmenter le soutien aux familles, les réductions sont progressives en fonction du nombre d'enfants, de 10 % jusqu'à un maximum de 50 %.

→ La carte famille est gratuite, elle se demande par mail à : enseignement@ville-ecully.fr